

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 7 décembre 2012

Présidence : Jean Hubert, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 9/2012 relatif à une demande d'un crédit de fr.862'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagement routier, de mise en séparatif et d'équipements au chemin des Planies

- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagement routier, de mise en séparatif et d'équipements au chemin des Planies, selon le présent préavis,

- d'accepter le crédit de fr. 862'000.- pour l'aménagement du chemin des Planies,

- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de fr 862'000.- nécessaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du plafond d'investissement voté pour la législature en cours,

- d'amortir l'investissement net de fr. 672'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de fr. 22'400.- par année, montant auquel s'ajoutera un intérêt passif annuel.

Ainsi délibéré en séance du 7 décembre 2012

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire